

SNCS-HEBD0 05 n°22

20 juillet 2005

Concours CNRS 2005 : malheur aux vaincues !

Les jurys d'admission aux concours chercheurs CNRS n'ont pas résisté à la tentation... Dans de nombreux cas, les listes d'admission s'écartent significativement des listes d'admissibilité. De surcroît, les femmes, encore une fois, paient la majorité des pots cassés. La volonté affichée par le directeur général du CNRS de porter une attention particulière au respect de la parité n'était donc qu'un vœu pieu.

Par Christophe Blondel, membre du Bureau national du SNCS-FSU

Le directeur général du CNRS l'avait promis aux bureaux des sections du Comité national réunis pour préparer les concours le 10 décembre 2004 : "les résultats des jurys d'admission ne s'écartent[aient] des listes d'admissibilité que de façon rare et motivée".

Qu'on juge du résultat : 10 candidats au concours de directeur de recherche qui pouvaient estimer leur promotion en bonne voie au vu de leur classement d'admissibilité sont soit déclassés, soit purement et simplement éliminés. Dans 4 cas sur ces 10, le jury d'admission a préféré ne promouvoir personne plutôt que de retenir un (ou une) candidat(e) admissible. Dans la majorité des cas (6 sur 10), la victime est une femme et lorsqu'elle est remplacée sur la liste d'admission, c'est toujours par un homme ! Maigre consolation : dans un autre cas une femme fait une remontée de quatre places (pas moins) pour prendre la place d'un homme...

On sait, d'après les chiffres du "bilan social" 2003, que les femmes souffrent déjà d'un fort handicap au niveau de la promotion DR : les chercheurs, au CNRS, sont à 31% des chercheuses, mais celles-ci ne se répartissent pas uniformément dans les deux corps. Les CR comprennent 37 % de femmes et les DR 22 % seulement.

Dans ces conditions, évidemment sans faire passer le critère de sexe en premier ni viser à l'uniformité absolue, une politique humainement responsable de la direction du CNRS – qui préside le jury d'admission des DR – eût consisté, à tout le moins, à ne pas mettre de frein à la promotion des femmes CR1 déclarées admissibles dans un rang convenable par les jurys d'admissibilité. L'explication, la "motivation", de la modification opérée sur les listes d'admission, à rebours de cette idée de bon sens, ont été immédiatement demandées au directeur général du CNRS, qui n'a pas voulu les donner.

Comme il l'a fait lors de la réunion entre le directeur général et les syndicats, le SNCS, en particulier par la voix de ses élus dans les sections du Comité

national, continuera naturellement à exiger une explication sur un scandale hélas trop commun : d'un côté on proclame vouloir tout faire pour l'égalité des chances, mais lorsqu'il s'agit de passer aux actes, on enfonce la catégorie déjà défavorisée. L'absence apparente de biais de la proportion de femmes parmi les lauréats au concours DR par rapport au taux de candidates (environ 30 % dans les deux cas) ne doit pas faire illusion : on a vu que la féminisation du corps des CR est bien supérieure. Les chiffres révèlent donc surtout l'autocensure des candidates potentielles. L'action du jury d'admission des DR ne va évidemment rien faire pour corriger cette tendance. Femmes CR1, voilà le message de la direction générale du CNRS : tous les candidats DR sont égaux, mais les hommes sont plus égaux que vous ! Ne renoncez pas pour autant à faire valoir votre droit à la promotion, les jurys d'admissibilité ne se renieront pas aussi vite que le DG.

Aux concours CR, les victimes des déclassements (à peu près autant qu'en DR) se répartissent de façon plus harmonieuse, si l'on peut dire, entre les deux sexes... L'ensemble donne tout de même une impression désolante d'arbitraire ; point de hasard, les coups ne tombent pas uniformément : en sciences de la vie toutes les sections sauf une (9 sur 10) subissent, DR et CR confondus, une modification significative de leurs classements ! En SHS, une section particulière subit un réordonnement particulièrement brutal à la fois en DR et en CR1.

Ces mauvaises pratiques doivent disparaître. D'abord en raison des drames humains que vivent aujourd'hui les candidats reconnus par leurs pairs et qui s'étaient crus un instant promus ou embauchés... Ensuite en raison de la crise de confiance qu'elles ouvrent entre les sections du Comité national et la direction générale du CNRS. Oui, les jurys d'admission ont le droit de modifier les classements, mais, conformément à l'engagement du DG, seulement de façon "rare et motivée". Nous exigeons de connaître ces motivations.